

INFOS COMMISSION MIGRATION ATTAC
14 /02/2018

QUELQUES CHIFFRES SUR LES DEMANDES D'ASILE (source : OFPRA et CNDA)

	2014	2015	2016	2017
				(ch.provisoire)
Total 1eres demandes	64 811	80 075	85 726	100 412
OFPRA/ Protections accordées	8 763	14 119	19 982	24 005
dont Protection subsidiaire	1 940	2 822	7 661	10 985
CNDA/ Protections accordées	5826	5 387	6 517	8 006
dont Protection subsidiaire	1581	1 554	2 006	2 607
Protections totales accordées	14589	19 506	26 499	32 011

Dans une circulaire fin novembre, Gérard Collomb estimait qu'« **aujourd'hui, près de 52 % des demandeurs** » relevaient de la procédure « Dublin ».

Il y a cette année un écart de 20 788 demandeurs d'asile avec les chiffres du ministère de l'intérieur qui correspond aux « dublinés » enregistrés en préfecture et qui n'ont pas encore déposé leur demande auprès de l'OFPRA.

Les 10 premiers pays pour les premières demandes d'asile en 2016 et 2017

	2016		2017	
Soudan	5897	Albanie		7630
Afghanistan	5646	Afghanistan		5987
Haiti	4927	Haiti		4934
Albanie	4601	Soudan		4486
Syrie	3615	Guinée		3780
Rép. Dem. Congo	2551	Syrie		3249
Guinée	2336	Côte d'Ivoire		3243
Bangladesh	2276	Rép. Dem. Congo		2941
Algérie	1972	Algérie		2456
Chine	1855	Bangladesh		2410

LA JUSTICE A CONDAMNE L'EXCLUSION DES SANS PAPIERS DU BENEFICE DES REDUCTIONS TARIFAIRES DANS LES TRANSPORTS

L'une des premières mesures de Péresse début 2016 après son élection au Conseil régional avait été de faire voter la suppression de la réduction tarifaire sur les transports aux personnes étrangères bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (AME). Le STIF dans sa délibération du 17 février 2016 avait donc supprimé la carte solidarité transport.

Plusieurs associations avaient déposé un recours contre cette décision au tribunal

administratif de Paris (Gisit, Cimade Ile de France, CSP 93, Dom'asile, FASTI, US CGT Paris et des Yvelines, Union syndicale Solidaires).

Le 25 janvier dernier, le tribunal considérant que le bénéfice de la réduction tarifaire est subordonné à la seule condition de ressource et non à la régularité du séjour, a annulé cette mesure discriminatoire.

Il nous faut donc inciter toutes les personnes titulaires de l'AME à solliciter une réduction tarifaire à la RATP

FORTES MOBILISATIONS DANS LES FACULTES EN SOUTIEN AUX EXILES

Un bâtiment de l'Université Paris 8 à Saint Denis est occupé depuis le 30 janvier par des personnes exilées et leurs soutiens.

A l' Université de Lyon 2, deux amphithéâtres ont été réquisitionnés par des citoyens pour sortir les migrants et les sans abris de la rue.

A Nantes, Poitiers, citoyens et étudiants organisent la solidarité avec les migrants

A l'université de Grenoble, citoyens et étudiants « occupants du Patio » se mobilisent pour un logement décent pour tous et la liberté de circulation .

ETATS GENERAUX

Quelques dates de Manifestations dans le cadre des EGM :

- A Briançon les 16 et 17/12/17
- A Lyon le 18/12/17
- A Calais le 16/1/18
- A Caen le 22/1/18
- A Marseille le 26/1/18
- A Valence le 27/1/18
- A Bourg en Bresse le 3/2/18
- A Montpellier le 8/2/18
- A Chambéry le 16/2/18
- A Dijon le 24/3/18

Voir les commentaires sur le blog de la Commission Migrations ATTAC

PROJET DE LOI SUR L'ASILE ET L'IMMIGRATION

- 21 février 2018 : présentation du projet de loi en Conseil des ministres.
- Mars 2018 : Examen du texte par la Commission des lois de l'Assemblée nationale.
- Avril 2018 : Examen en séance publique par les député · e · s.

Les associations sont unanimes pour dénoncer ce projet de loi qui privilégie les mesures de contrôle, d'éloignement et de rétention au détriment du droit au séjour et des besoins en matière d'intégration.

Sous couvert d' « humanité » et « d'accueil », le gouvernement organise la surveillance des personnes étrangères, les violations massives de leurs droits et, finalement, leur rejet. Le lien entre hébergement et contrôle est d'autant plus facilité que la majorité des dispositifs d'hébergement sont sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

Comme le signale l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) , les innombrables formules de l'accueil – des CHUM en passant par les CAO ou autres CAES et PRAHDA – qui sont déjà déployées sur l'ensemble du territoire vise à répertorier les personnes, les trier, les contrôler pour, finalement, en expulser la plupart. S'y ajoutent la pression sur les pays d'origine pour une « bonne coopération », la multiplication des vols spéciaux privés pour le renvoi des familles ou les renvois groupés de type « charter ». Enjoignant aux préfets d'augmenter le nombre d'expulsions, le ministre de l'intérieur rétablit de facto la politique du chiffre menée de 2003 à 2012. Il les incite par ailleurs à recourir à des pratiques abusives et illégales comme le prononcé d'interdictions de retour sur le territoire français pour des personnes ayant demandé un retour volontaire, ou la systématisation de mesures d'éloignement à l'encontre des personnes interpellées sans qu'il ait été procédé à un examen individuel de leur situation.

Rappel : MARCHE NATIONALE DES SOLIDARITES d'Opéra à Stalingrad

LE 17 MARS 2018 A 14H A OPERA

Elle a pour objectif de dénoncer le racisme et les violences policières, de soutenir les revendications sur l'ouverture des frontières et la liberté de circulation, de dénoncer le projet de loi sur l'immigration.